

PAYSAGE DE
L'ANNÉE

2013

Stiftung Landschaftsschutz
Schweiz



*Fondation suisse pour la protection
et l'aménagement du paysage
Fondazione svizzera
per la tutela del paesaggio
Fundaziun svizra
per la protecziun da la cuntrada*

Paysage de l'année 2013 - La campagne genevoise

AgriGenève et l'Association des communes genevoises



Documentation de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP)

Berne, mai 2013

Distinction « Paysage de l'année »

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage élit chaque année le paysage de l'année. Cette distinction permet de communiquer sur les valeurs des paysages suisses, d'informer sur les dangers qui les menacent, et d'honorer l'engagement local en faveur de l'aménagement du paysage. Elle ne vise pas à mettre en avant les paysages de cartes postales les plus connus, mais des paysages suisses encore peu connus, à découvrir, et néanmoins menacés. Les partenaires nationaux pour le prix sont la Fédération des coopératives Migros, l'entreprise Biketec SA et Balthasar Schmid (Meggen).

La FP décerne pour la troisième fois le prix du «paysage de l'année». En 2013, c'est la campagne genevoise, qui est récompensée. Après le Birspark (BL) en 2012, un paysage urbain pris entre intérêts de protection et d'utilisation, et le Val Sinestra en 2011, paysage alpin préservé de Basse-Engadine, c'est maintenant un paysage façonné par l'usage ancestral des terres agricoles qui reçoit la distinction.

La Campagna, le paysage vallonné «typiquement rural» des environs de Rome, a inspiré nombre de voyageurs, peintres, écrivains et penseurs depuis la Renaissance. Ces images idéalisées de paysages bucoliques sont imprimées dans notre mémoire collective. En terre genevoise, les preuves culturelles et historiques de l'usage ancestral des terres agricoles ont longtemps soutenu l'idée d'une idylle rurale chez la population urbaine. Assurant des fonctions de production agricole – maraîchère, viticole, céréalière, laitière - d'accueil de la population pour son ressourcement ou de support de la biodiversité, les paysages de la campagne genevoise sont les témoins d'activités séculaires ou modernes et portent en eux divers potentiels de mutation.

L'association des communes genevoises et AgriGenève reçoivent ce prix pour l'engagement de leurs membres - pouvoirs publics et agriculteurs - en faveur du développement harmonieux et de la valorisation du paysage de la campagne genevoise. L'approche générale poursuivie par les différents acteurs, reprend globalement les objectifs inscrits dans le plan directeur cantonal, notamment en ce qui concerne les réseaux agro-environnementaux. Ces derniers visent effectivement à valoriser le terroir, à pérenniser les exploitations agricoles, tout en maintenant et en reconstituant les multiples fonctions du paysage cultivé de l'espace rural.

Buts

Le *Paysage de l'année* suit les buts suivants:

- Montrer les valeurs sociales, culturelles, économiques et écologiques du paysage culturel ;
- Sensibiliser sur les risques qu'encourt le paysage culturel et son potentiel de conservation ;
- Soutenir l'engagement de la population locale en matière de conservation du paysage culturel ;
- Soutenir l'identification des communes aux projets ;
- Conserver les éléments naturels, culturels et de détente dans un paysage du plus en plus construit.

Le but principal du prix consiste à honorer l'engagement pour la conservation et le développement des qualités paysagères d'une région, ainsi que la promotion de ses valeurs à titre de modèle.

Critères de sélection

La sélection du Paysage de l'année a été menée par la FP, en accord avec les donateurs. Les critères suivants étaient à remplir :

- Les divers aspects du paysage culturel doivent pouvoir être démontrés (origine et développement du paysage, l'être humain en tant que partie du paysage, paysage et biodiversité, protection et risques,) ;
- Engagement visible de la population locale (canton, communes, organisations, ...) en faveur du paysage culturel
- Protection du paysage culturel comme un des aspects importants de la planification territoriale (zones de protection reconnues, pas d'impacts construits de grandes dimensions, pas de mitage par les zones construites, ...)
- Protection du paysage culturel comme un des aspects importants de la planification territoriale ;
- Caractère d'exemplarité pour d'autres régions analogues (exemples : développement des infrastructures réfréné, exploitation soigneuse dans le sens d'une mise en valeur des éléments existants (structures paysagères et constructions), intégration soigneuse des nouvelles constructions, ...).

Il est expressément prévu que les espaces d'agglomération puissent également être sélectionnés.

Pourquoi la campagne genevoise est-elle distinguée ?

Les divers aspects du paysage genevois

Situé à l'extrémité occidentale de la Suisse, au bout du Lac Léman, le canton de Genève partage plus de 90 % de ses frontières avec la France (100 km contre 10.4 km avec le reste de la Suisse, plus précisément le canton de Vaud). Il est entouré des départements de l'Ain à l'ouest, et de la Haute-Savoie à l'est et au sud. La caractéristique principale du canton consiste en un mélange très homogène entre d'un côté une ville moyenne par sa taille, mais grande par son rayonnement international et de l'autre une campagne encore bien conservée aux nombreuses exploitations agricoles et viticoles, située au maximum à environ 15 kilomètres du centre-ville.

La structure actuelle du territoire permet de distinguer encore assez clairement l'espace urbain de l'espace rural. Les options d'aménagement du territoire prises depuis le milieu du 20^{ème} siècle déjà ont permis le maintien de pénétrantes de verdure – césures d'espaces non construits conduisant littéralement la nature et l'agriculture jusqu'au cœur de la ville -, et un tissu agricole bien délimité en terme de bâti – villages et hameaux. Contrairement à l'image que beaucoup de personnes externes s'en font, le canton de Genève est essentiellement rural avec près de 50 % de son territoire (au total 280 km²) dédié à l'agriculture, un quart aux grands écosystèmes que sont le lac, les cours d'eau et les forêts, et un quart seulement occupé par la "ville".

Vu la forte pression urbaine sur le canton de Genève, les acteurs publics et privés ont développé depuis les années 1970 plusieurs types de démarches, instruments, projets ou mesures ayant permis de préserver ou de valoriser le paysage de la "campagne". En plus de l'Etat avec les soutiens des administrations compétentes, les communes (45 au total dont près des deux tiers sont rurales), les agriculteurs, certaines associations et certains propriétaires privés ont réussi à mettre en synergie les actions concrètes ayant permis de transmettre le patrimoine paysager de la campagne genevoise aux générations actuelles et à venir.

Plusieurs orientations d'aménagement du territoire ont permis de "fixer" la structure de l'espace rural dans son rapport au développement urbain dès les années 1930 et une option forte de préservation de la zone agricole a été prise dans les années 1960. Depuis les années 1970, des mesures paysagères ont été développées en rapport avec la gestion du patrimoine arboré entre l'Etat et les communes. Enfin, dans les années 1980, des actions prenant en compte la biodiversité et le paysage ont été instaurées par les agriculteurs avec l'aide des communes ou des associations, mesures reprises ensuite dans le cadre de la politique agricole avec les surfaces de compensation écologique et leur mise en réseau. Par ailleurs, certaines démarches d'améliorations structurelles ont fait soit l'objet d'une planification positive (zones agricoles spéciales), soit d'une intégration au moyen de compensations paysagères, soit ont été refusées par certaines communes. Toutes ces mesures et initiatives ont bénéficié et bénéficient de l'appui cantonal et sont prises en compte dans le Plan directeur de 2001 actuellement en vigueur. Pendant ces deux dernières décennies, pour ainsi dire tous les agriculteurs du canton et toutes les communes possédant une part de la campagne genevoise ont été touchés.

L'approche générale et les objectifs

L'approche générale poursuivie par les différents acteurs à propos de la campagne genevoise reprend globalement les objectifs inscrits dans le plan directeur cantonal (2001) en ce qui concerne les réseaux agro-environnementaux. Ces derniers visent effectivement à valoriser le terroir, à pérenniser les exploitations agricoles, tout en maintenant et en reconstituant les multiples fonctions du paysage cultivé de l'espace rural.

Patrimoine paysager :

- Valoriser les éléments caractéristiques du paysage local (bocages, vergers, alignements et arbres isolés).
- Identifier et réhabiliter des éléments historiques (murs, voies de communication).

Agriculture :

- Lier la mise en place de surfaces de compensation écologique (SCE) à des objectifs de valorisation des produits régionaux, de diversification agricole, de protection des sols et des eaux.

Nature :

- Disposer de manière cohérente les SCE (prairies fleuries, haies, jachères), notamment dans le cadre de l'OQE, pour permettre les échanges entre les populations animales et végétales.
- Renforcer les effectifs des espèces les plus menacées en améliorant notamment la qualité de leur habitat.

Loisirs et détente :

- Harmoniser les activités humaines avec les impératifs liés aux pratiques agricoles et à la préservation de certains espaces naturels.

Motiver et impliquer les acteurs locaux :

- Impliquer les scolaires dans les plantations.
- Valoriser les produits locaux.
- Créer des circuits de découverte.

A cela s'ajoute pour la frange de territoire périurbain réalisant l'interface entre la ville et l'espace rural, l'enjeu de :

- Préserver les pénétrantes de verdure et soigner la couture entre ville et campagne
- Mettre en réseau les espaces verts et autres espaces interstitiels non construits

Les démarches, projets et mesures

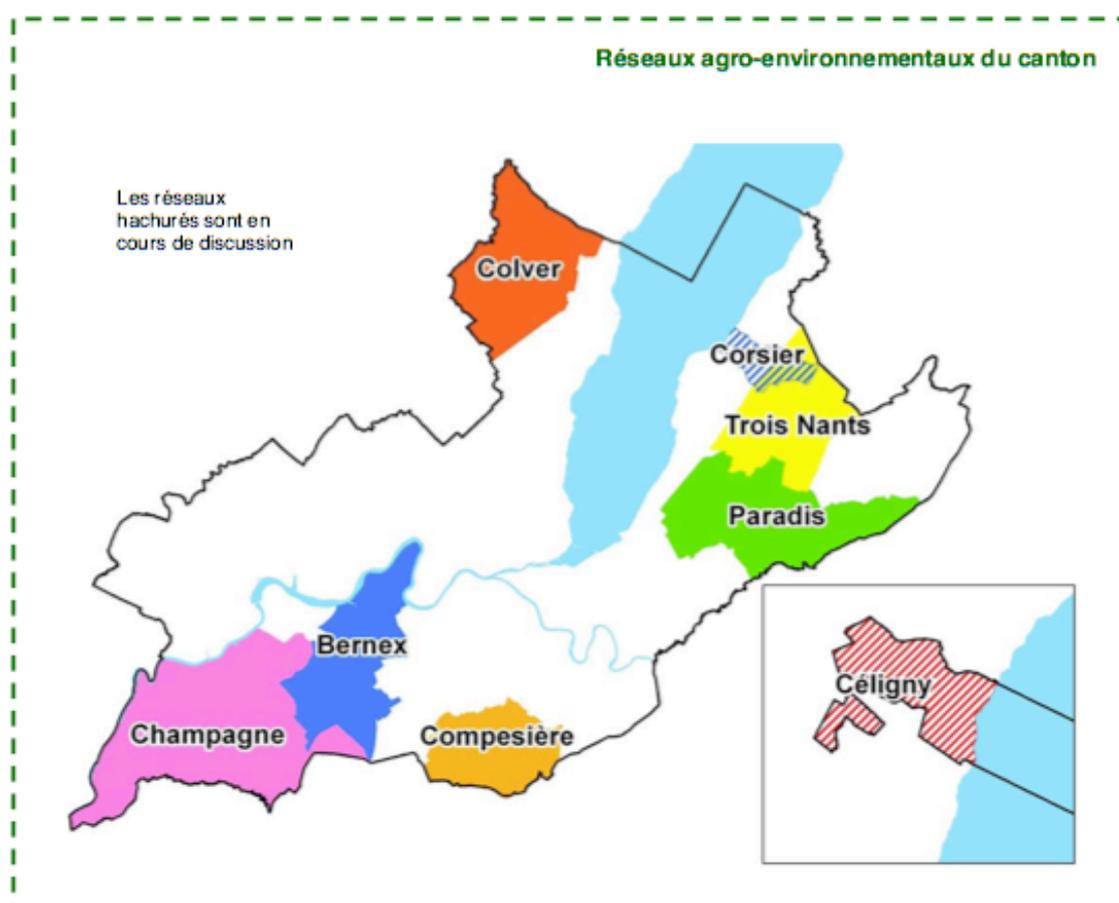
Durant ces dernières décennies, la campagne genevoise a bénéficié d'un panel d'actions diversifiées pour faire vivre ses qualités et préserver sa substance.

Mesures paysagères

Développées depuis bientôt une cinquantaine d'années, ces mesures s'adressent essentiellement aux communes ainsi qu'aux propriétaires privés, dans le cadre de la préservation et de la gestion du patrimoine arboré. Elles consistent essentiellement en des actions d'élagage, de protection particulière de spécimens remarquables, de plantation d'alignements ou de vergers. Elles sont financées par les montants compensatoires liés à l'abattage d'arbres lors de projets de construction principalement en ville. A titre indicatif, pas moins de 113 mesures pour une somme de 3.8 millions ont été réalisées entre 1999 et 2009.

Réseaux agro-environnementaux

Au réseau «**Champagne**» (sur les communes de Soral, Laconnex, Avusy, Chancy, Avully, Cartigny) - premier réseau mis en place à la fin des années 1980 pour la préservation de la perdrix grise par la création de bandes-abris en jachère - se sont ajoutés les réseaux «**Colver**» (Collex-Bossy, Versoix), «**Trois Nants**» (Meinier, Corsier), «**Compesières**» (Bardonnex, Plan-les-Ouates, Troinex), «**Bernex**», «**Corsier**» et du «**Paradis**» (Choulex, Puplinge et Presinge). Le dernier réseau établi par les exploitants selon les données les plus récentes est celui de «**Céligny**», alors que d'autres agriculteurs et communes sont intéressés par la démarche.



Les enjeux futurs

Le dispositif des démarches, projets et mesures n'est pas menacé. C'est plutôt la pression de plus en plus forte sur chaque mètre carré du territoire qui devient de plus en plus délicate à gérer. Les velléités de figer les caractéristiques paysagères par des dispositions de protection ne doivent pas empêcher la dynamique d'évolution et la possibilité d'exercer les fonctions socio-économiques de l'espace rural. Le risque de reporter le mitage sur d'autres territoires au-delà de la frontière genevoise doit aussi être pris en compte, notamment dans le contexte du projet du Grand Genève, grâce à la poursuite de la mise en œuvre du Plan Paysage. Plusieurs démarches ont été consolidées dans le cadre de l'agriculture transfrontalière, dont certaines touchent au paysage.

Des projets prioritaires paysage sont en cours de développement : le **Cœur vert** du côté nord de l'aéroport, l'**Arve** entre Carouge et Annemasse. Les premiers contrats corridors biologiques transfrontaliers « **Arve-Lac** » et « **Champagne genevois** » ont été signés le 12 novembre 2012. Ces contrats stipulent que « les partenaires de l'agglomération franco-valdo-genevoise font de la préservation de l'environnement, des espaces agricoles et naturels sensibles une priorité de leurs planifications ».

Au niveau cantonal, une fiche de coordination Paysage sera partie intégrante du nouveau plan directeur, mais il s'agira surtout d'intégrer avec finesse et cohérence les nouveaux outils fédéraux (paiements directs paysage) et demandes locales (p.ex. mesures d'accompagnement paysagères pour gérer les césures vertes et pénétrantes de verdure, ou les parcs d'agglomération). Les urbanisations envisagées à long terme empièteront par endroit sur l'espace rural, fragmenté par une mobilité régionale croissante. Le maintien des qualités de la campagne genevoise et de ses fonctions pour une population toujours plus demandeuse doit s'effectuer dans une réflexion globale qui tente de mieux intégrer l'agriculture en pleine mutation dans la société environnante et d'assurer une pérennité aux exploitants agricoles.



*Carte de Céligny dessinée en couleur vers 1544.
Un document exceptionnel pour la connaissance
du paysage et de l'agriculture.*

Qualification du paysage genevois d'après les critères de sélection de la SL-FP

Critères	Éléments de réalisation du critère
Les divers aspects du paysage culturel doivent pouvoir être démontrés (origine et développement du paysage, l'être humain en tant que partie du paysage, paysage et biodiversité, protection et risques,)	Issue des grands défrichements à travers l'histoire, la campagne genevoise est encore fortement marquée par la présence d'un bocage de vieux chênes, et d'un nombre important d'arbres isolés. L'agriculture y est polyvalente et donne une marque particulière à chaque portion du territoire selon la prédominance en particulier de la viticulture, du maraîchage, des grandes cultures.
Engagement visible de la population locale (Canton communes, organisation, ...) en faveur du paysage culturel	Les agriculteurs et les communes se sont engagés très tôt dans la mise en œuvre de ces mesures originales proposées par le canton avant qu'elles se déploient par exemple au niveau fédéral. Les associations et les privés ont également contribué au maintien de certaines caractéristiques de l'espace rural (plantation de vergers, entretien des grandes propriétés, etc.)
Projets en cours pour la protection et la mise en valeur du paysage culturel	Nombreuses mesures paysagères dont certaines de grande envergure pour les alignements de chênes, la plantation de haies et vergers à Genthod, Evordes, La Gara, etc. Réseaux agro-environnementaux de Céligny, de Bernex, de la Champagne genevoise, etc.
Protection du paysage culturel comme un des aspects importants de la planification territoriale (zones de protection reconnues, pas d'impacts construits de grandes dimensions, pas de mitage par les zones construites, ...)	Le Plan directeur cantonal et ceux de plusieurs communes incluent une fiche "Paysage" pour la prise en compte d'une planification respectueuse du territoire.
Caractère d'exemplarité pour d'autres régions analogues. Exemples : développement des infrastructures réfréné, exploitation soignée dans le sens d'une mise en valeur des éléments existants (structures paysagères et constructions), intégration soignée des nouvelles constructions, ...	Dans le cadre du Plan paysage du Projet d'agglomération – le 1er en 2007, révisé et approfondi en 2012 -, plusieurs démarches genevoises sont reprises au niveau transfrontalier : p.ex. les réseaux agro-environnementaux sur France.

Les bénéficiaires du prix : l'Association des communes genevoises et AgriGenève

L'association des communes genevoises et AgriGenève reçoivent ce prix pour l'engagement de leurs membres - pouvoirs publics et agriculteurs - en faveur du développement harmonieux et de la valorisation du paysage de la campagne genevoise.

L'association des communes genevoises

Née au début du siècle dernier, l'Union des maires des communes rurales devint l'Association des Maires du Canton de Genève en 1933 puis en 1964, l'Association des communes genevoises (ACG). L'ACG, rassemblant les 45 communes genevoises, est devenue une véritable plaque tournante, un centre de coordination, de pilotage de projets et de formation, ainsi qu'un support opérationnel au service des communes. Ses structures lui permettent d'exécuter de nombreuses tâches à moindre coût, dans des conditions optimales d'efficacité.

AgriGenève

AgriGenève est l'association faîtière de l'agriculture genevoise. Cette organisation est née, en 2002, de la fusion entre la Chambre genevoise d'agriculture (CGA) et de l'Association genevoise des centres d'études techniques agricoles (AGCETA). Forte de plus de 500 membres, ses missions sont la défense professionnelle et le développement rural, la formation et la vulgarisation, la comptabilité et la gestion des exploitations, la gestion du personnel agricole (assurances sociales).

Les partenaires, la cérémonie de remise du prix et le colloque thématique

La SL-FP est en mesure de décerner ce prix (d'une valeur de 5'000 francs) grâce au partenariat de la Fédération des coopératives Migros, de l'entreprise Biketec SA et du donateur privé Balthasar Schmid de Meggen.

La cérémonie de remise du prix a lieu le vendredi 31 mai 2013 à 11h à Céligny, une magnifique petite enclave genevoise voisine de Nyon.

Le colloque qui fait suite à la remise du prix se propose de livrer quelques clés pour comprendre les qualités et l'évolution historique de cette campagne genevoise - paysage entre héritage et partage - mais aussi d'en saisir les enjeux actuels et futurs. Deux conférenciers présenteront les exemples des campagnes genevoise et tessinoise, alors que deux experts français apporteront un regard externe dans un cadre plus général.

Documentation photographique



1) Réseau agro-environnemental de la Champagne genevoise entre Avusy et Chancy
(photo : SL-FP)



2) Réseau agro-environnemental de Bernex, vue sur la plaine de l'Aire
(photo : hepia)



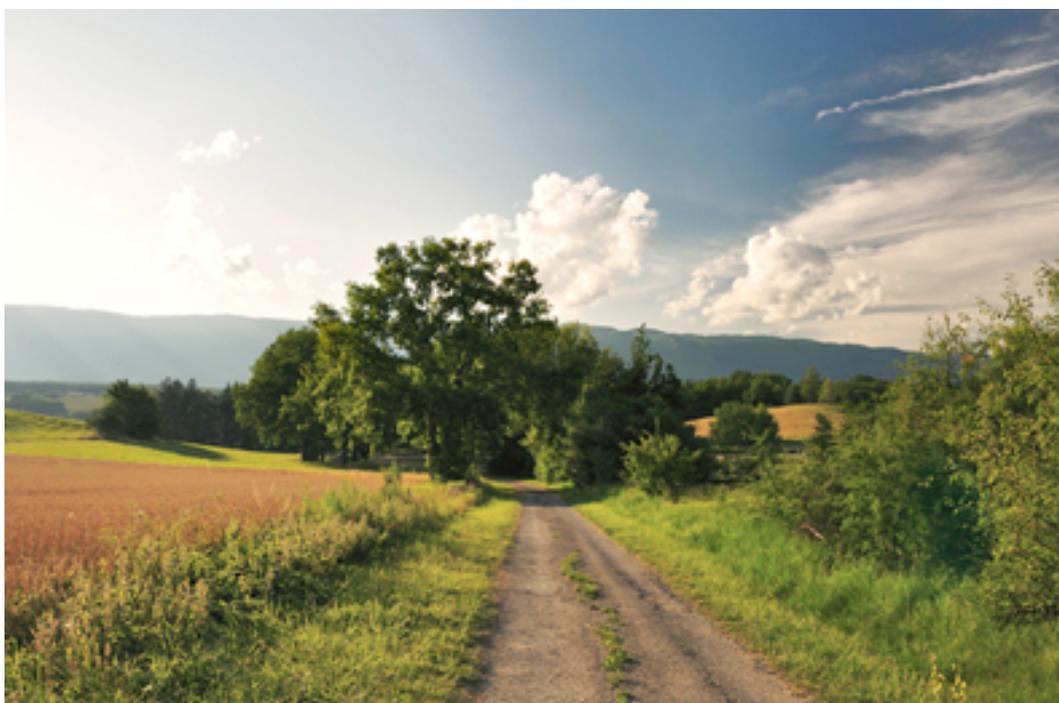
*3) Grandes cultures et bocage de la campagne de Jussy
(photo : hepia)*



*4) Forêts et clairières à Vandoeuvres
(photo : SL-FP)*



5) Réseau agro-environnemental de Céligny
(photo : SL-FP)



6) Réseau agro-environnemental de la Champagne genevoise près d'Avusy
(photo : SL-FP)



7) *Prairies fleuries et bocage aux alentours de Cologny*
(photo : SL-FP)



8) *Réseau agro-environnemental de la Champagne genevoise au voisinage de Chancy*
(photo : SL-FP)